DLP 21-2-84313829

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

AUVERGNE ET LIMOUSIN

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier

63034 Clermont Ferrand Cedex

(73) 92-42-68

BULLETIN TECHNIQUE

PUBLICATION PERIODIQUE

Edition générale

N°3

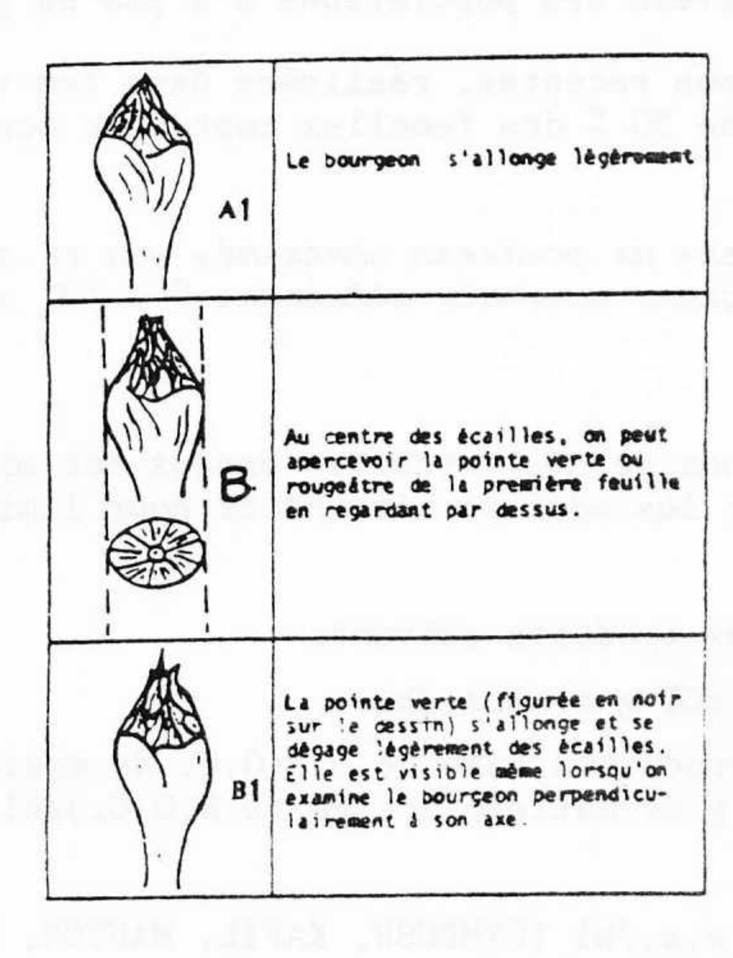
ABONNEMENT ANNUEL: 115 F Régie de Recettes de la D.D.A. C.C.P. Clermont-Ferrand 5 503.17 Numéro d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD N° de série : 349 DIRECTEUR-GERANT : B. MORIN

Le 6 Février 1984

ARBRES FRUITIERS

CLOQUE DU PECHER

Les attaques de cette maladie se produisent à l'occasion de pluies survenant dès que les bourgeons à bois éclatent lorsque les températures avoisinent 10°.



Sur les variétés sensibles à cette maladie, une première protection est nécessaire avant le débourrement.

Effectuer un traitement au cuivre à la dose de 500 g de cuivre métal par hl d'eau avant le gonflement des bourgeons : Stade B maximum des bourgeons de l'extrémité des rameaux.

Le cuivre pouvant se montrer phytotoxique au niveau des plaies de taille, ne pas effectuer ce traitement dans les 10 jours suivant la taille.

Le stade B est atteint par les variétés les plus précoces.

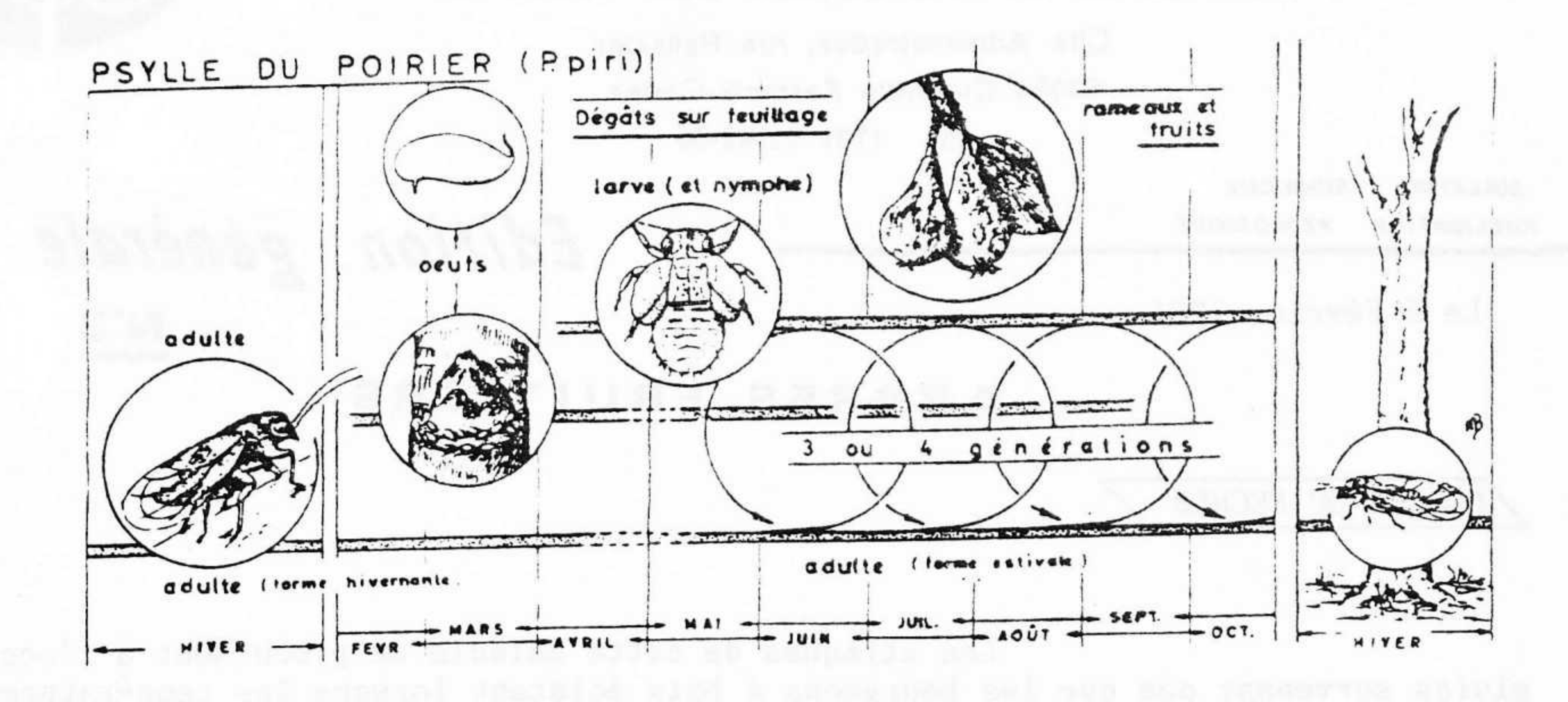
A partir de ce stade, préférer un des fongicides de synthèse suivants : captafol (120 g de M.A./hl), captane (250 g de M.A./hl), ferbame (175 g de M.A./hl), thirame (175 g de M.A./hl), zirame (175 g de M.A./hl).

P290

Psylle du poirier

La connaissance de la biologie du psylle conditionne les dates d'exécution des traitements.

Après avoir hiverné dans les vergers à l'état d'adulte, il reprend son activité dès que les températures s'élèvent.



En 1983, le niveau des populations n'a pas en général été très élevé.

Les observations récentes, réalisées dans les vergers du PUY-DE-DOME montrent qu'actuellement plus de 50 % des femelles capturées sont prêtes à pondre.

Dans les vergers de poiriers concernés par ce ravageur, effectuer un traitement dès que la température maximale atteindra 9 à 10° pendant deux jours consécutifs.

Les observations de ces dernières années ont mis en évidence l'importance de ce traitement sur les adultes hivernants pour limiter les infestations du printemps.

Utiliser un des produits suivants :

* Colorants nitrés (D.N.O.C.) à 600 g de M.A./hl
* Huiles jaunes : ajouter un produit à base de D.N.O.C. de manière à obtenir 600 g de matière active (D.N.O.C.)/hl.
* Pyréthrinoïdes de synthèse
  - Cyperméthrine : 6 g de m.a;/hl (CYMBUSH, KAFIL, MASTOR, RIPCORD)
  - Deltaméthrine : 1,75 g de m.a./hl (DECIS)
  - Fenvalérate : 10 g de m.a./hl (SUMICIDIN 10)
  - Perméthrine : 8,75 g de m.a./hl (AMBUSH).

Les produits à base de D.N.O.C. ont une action ovicide.

Si on emploie un produit à base de pyréthrinoïde, traiter aux heures les plus chaudes de la journée.